



MARS 2026



## HABILITATIONS ELECTRIQUES ET CONDUITE

Vous avez du mal à comprendre les derniers changements réglementaires ??? Pas de panique ! nous vous avons préparé un **nouveau Mémo**.

### Autorisations de conduite et habilitations électriques

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025

**Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025**, les salariés concernés par les autorisations de conduite et/ou habilitations électriques **bénéficient d'un Suivi Individuel Adapté (SIA) et non plus d'un Suivi Individuel Renforcé (SIR)**, comprenant une visite médicale avec le médecin du travail tous les 5 ans. De plus, ils doivent dorénavant disposer d'une **attestation d'absence de contre-indications médicales** délivrée par le médecin du travail, **valable 5 ans**.

**Autorisations de conduite concernées**  
Article R.4323-56

- R.482A CACES**  
Engins de chantier
- R.483 CACES**  
Grues mobiles
- R.486A CACES**  
Plates-formes élévatoires mobiles de personnes
- R.487 CACES**  
Grues à tour
- R.489 CACES**  
Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- R.490 CACES**  
Grues de chargement

Les autres CACES ne nécessitent pas d'attestation d'absence de contre-indication médicale et les salariés concernés bénéficient d'un Suivi individuel normal.

**Habilitations électriques concernées**  
Articles R.4544-10 et R.4544-11

<b>Opérations au voisinage de pièces nues sous tension</b>	Voisinage simple	B1, B2, B1L, B2L, H1, H2	Opérations d'ordre électrique concernant les installations électriques (exemples : création, modification d'une installation, remplacement d'un coffret, d'une armoire)
	Voisinage renforcé	B1V, B2V, B1VL, B2VL, H1V, H2V	
<b>Travaux sous tension</b>	TST	B1T, B2T, H1T, H2T, B2TL, B1TL	Opérations d'ordre électrique concernant les installations électriques, réalisées au contact de pièces nues sous tension
<b>Travaux de nettoyage sous tension</b>	Les habilitations nettoyage relèvent des prescriptions normatives d'habilitation aux TST	B1N, B2N, H1N, H2N	Travaux de nettoyage sous tension, sur les installations électriques réalisés par différentes techniques, (exemples : aspiration, pulvérisation, lavage)
<b>Autres opérations au voisinage</b>	Interventions	BR, BRL, B1XL, B2XL	Opérations en présence de tension définies à l'article 3 de l'arrêté du 7 avril 2001 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques dans le domaine de la basse tension et les références des normes applicables en la matière. (Exemples : dépannage de courte durée, connexion/déconnexion)

Ne sont pas concernées les opérations suivantes au voisinage de pièces nues sous tension : consignations, opérations sur les installations photovoltaïques, essais, mesurages, vérifications et manœuvres. Les salariés concernés bénéficient d'un Suivi individuel normal.

page 1 sur 1
03.80.77.85.30 - contact@aist21.com - www.aist21.com



## MARS BLEU

En mars, voyons la vie en **bleu** !

**Mars Bleu** est le mois dédié à la sensibilisation au **dépistage du cancer colorectal**. Le cancer colorectal est le 3ème cancer le plus fréquent chez l'homme et le 2ème chez la femme. Concernant la mortalité, il se place au 2ème rang, juste derrière le cancer du poumon.

Pour sensibiliser vos collaborateurs, participez en équipe au **défi connecté** organisé en Bourgogne-Franche-Comté **du 10 au 31 mars**.

L'objectif : réaliser en équipe un maximum de pas et, pour les plus motivés, relever chaque semaine différents challenges. Ce défi, gratuit et ouvert à tous, permet de promouvoir le dépistage et de sensibiliser à la prévention à travers l'activité physique, facteur de réduction des risques de développer ce cancer.

[En savoir plus sur le défi](#)



**MÊME SI ÇA FAIT CHIER,  
FAIS-TOI DÉPISTER.**

Dépisté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.

**GUSTAVE/  
ROUSSY**  
CANCER CAMPUS  
GRAND PARIS

Kit de dépistage gratuit  
en pharmacie ou chez votre médecin.  
**#MARSBLEU**



## EQUIPEMENTS LASER MANUELS

De plus en plus utilisés en entreprise pour les opérations de **soudage, décapage et découpe**, les équipements laser manuels offrent efficacité et polyvalence.

Mais leur usage n'est pas sans danger : **risques chimiques, rayonnements optiques et brûlures** exposent les opérateurs à des atteintes parfois graves. L'INRS appelle à renforcer la prévention face à ces technologies en plein essor.

[En savoir plus](#)



## RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET AT/MP

Selon le dernier [rapport annuel de l'Assurance Maladie](#), les affections psychiques et les risques psychosociaux (RPS) liés au travail **peuvent être reconnus au titre des**

**accidents du travail (AT)**. Ainsi, près de 29 000 accidents du travail reconnus en 2024 sont en lien avec des affections psychiques ou des RPS, représentant ainsi plus de 5 % des accidents du travail.

Coté maladies professionnelles (MP), le **nombre de maladies professionnelles psychiques** a plus que doublé en 2024 par rapport à 2020, passant de 840 à 1 805. Près de trois quarts concernent des dépressions (73 %).



## RECHERCHE TEMOIGNAGES

**Les partenaires de RALLY'NOV** (projet qui vise à favoriser l'innovation sociale sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté avec l'appui de différents partenaires socio-économiques) **recherchent des entreprises qui accepteraient d'échanger sur leurs pratiques RH et organisationnelles actuelles en faveur de l'engagement.**

L'engagement des collaborateurs est un élément clé pour les entreprises. Des salariés engagés sont plus performants. Investis dans leurs tâches, ils s'impliquent et réalisent leur travail de manière efficace. Favoriser l'engagement peut permettre aussi de diminuer le turn-over et l'absentéisme. En cultivant un environnement ouvert à l'engagement, les entreprises transforment la motivation de leurs équipes en levier de performance et d'innovation.

[En savoir plus](#)



## AGENDA 2026

**Réunions et webinaires** (inclus dans votre cotisation)

**-Document unique : Comment évaluer les risques psychosociaux ?** (2 parties) - Jeudi 12 mars (9h30 à 11h) et Jeudi 26 mars (9h30 à 11h) - Webinaires

**-Maintien en emploi de vos salariés (dans le secteur privé) : Comment faire ?** Jeudi 2 avril - 9h à 12h à Dijon

**-Prévenir le harcèlement sexuel ou moral au travail** (en partenariat avec l'UIMM 21 et le MEDEF 21) Mardi 19 mai - 9h à 12h à Dijon

**-Document unique : Risques chimiques - les évaluer pour mieux les prévenir -** Mercredi 20 mai - 10h à 11h

**-Que faire après un Accident du Travail (chutes, déplacements,...) ? Comment analyser les causes ? (Méthodologie)** Mardi 2 juin - 9h à 12h à Dijon

**-Sensibilisation Travail sur écran (pour les salariés)** - Vendredi 5 juin (9h30 à 11h30) - Montbard

**-Découvrir les nouvelles technologies au service de la prévention (exosquelettes, cobots...)** Mardi 9 juin - 10h à 11h - Webinaire

[Autres dates disponibles sur le site internet](#)

### Formations

**-Premiers secours en santé mentale (PSSM)** : 15 et 16 juin (Dijon)

**-Intégrer la dimension des RPS à sa pratique managériale : des bénéfiques pour tous.tes (RPS pour les managers de proximité)** - 24 mars ou 9 juin (Dijon)

**-Sauveteur secouriste du travail (SST)** - toute l'année - Dijon et Beaune

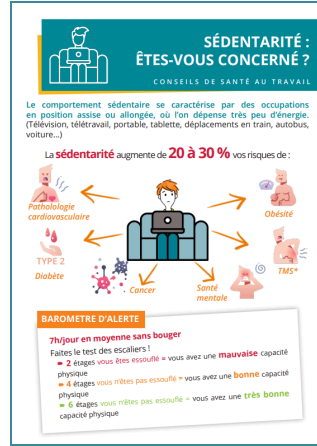
Programmes et inscriptions



## RESSOURCES à votre disposition



Plaquette employeur  
**Accompagner le maintien au poste de travail**



Flyer employeur  
**Sédentarité : êtes-vous concerné**



Plaquette employeur  
**En pharmacie**

Retrouvez **toutes les ressources documentaires** à votre disposition sur notre [site internet](#). Commander des exemplaires papier : [ici](#)



**AISt 21 (Prévention et Santé au travail)**

53 avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonné(e) à notre newsletter. Dans le cadre de cet abonnement, vos données personnelles sont utilisées pour envoyer des informations sur l'actualité de l'AISt 21. Vos données sont conservées pendant la durée de l'adhésion à l'AISt 21. Conformément au RGPD, vous avez le droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de les supprimer ou de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AISt 21 à l'adresse [dpo@aist21.com](mailto:dpo@aist21.com) ou 53 avenue F.Giroud, 21000 Dijon, en utilisant le formulaire et la procédure disponible sur [www.aist21.com](http://www.aist21.com)

[Unsubscribe](#)